MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 13-02-2026 / __ __ __ __
Dossier complet le : 13-02-2026 / __ __ __ __
N° d'enregistrement : 013686/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une centrale au sol photovoltaique de 0.999kwc - ALBOUY

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: ALBOUY
Prénom(s): DIDIER

2.2 Personne morale

Dénomination:
Raison sociale:
N° SIRET:
Type de société (SA, SCI...):

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom:
Prénom(s):

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☑ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale photovoltaique au sol d'une puissance de 991 kWc, sur une surface totale d'environ 3078.66 m². Il est situe sur la commune de 24450 MIALLET , au lieu-dit « LES CLAUDS DE M », sur des terrains agricoles actuellement en friche, qui resterons en friche pendant l'activite et apres l'activite . Les panneaux photovoltaiques seront poses sur des structures metalliques enfoncees dans le sol, sans fondations en beton. Aucune dalle beton ne sera realisee. Aucun local ferme n'est prevu. Le site sera cloture sur tout son perimetre par une cloture grillagee de 1,8 metres de hauteur. L'acces au site se fera par un portail metallique positionne a l'entree. Une voie interne legere permettra l'acces aux rangees de modules pour l'entretien. Une bache incendie d'une capacite de 20 m³ est prevue a proximite du portail, conformement aux prescriptions du SDIS. Un poste de livraison (transformateur + cellules HTA/BT) sera implante en limite de parc, sur un socle beton de surface reduite. Le projet n'engendre aucune pollution, nuisance sonore ou emission, et n'aura pas d'impact notable sur les milieux naturels. Le present dossier vise a permettre a l'autorite environnementale de se prononcer sur la necessite de soumettre ce projet a une etude

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise a produire une electricite photovoltaique renouvelable, en coherence avec les objectifs nationaux (Loi APER, SNBC, SRADDET). Il permet de valoriser un terrain en friche et de contribuer localement a la transition energetique. La centrale developpera 991 kWc, pour une production annuelle estimee a 1 GWh/an, equivalant a 600 foyers et evitant environ 960 tonnes de CO2/an. L'electricite sera integralement injectee sur le reseau public selon le contrat de raccordement Enedis. Le terrain concerne n'etant pas exploite, le projet ne remet pas en cause l'usage agricole local. La duree d'exploitation prevue est de 30 ans, avec un demantelement complet et une remise en etat du terrain en fin de vie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction de la centrale photovoltaique necessitera certains amenagements, mais pas de travaux d'ampleur. Les amenagements prevus seront les suivants : - Creation de tranchees pour le passage des cables electriques, - Pose des structures fixees au sol par des pieux metalliques visses ou battus, - Montage et installation des modules photovoltaiques sur les structures, - Mise en place du poste de livraison (transformateur + cellules HTA/BT), - Mise en place du portail d'entree et de la cloture peripherique. S'ensuivra la phase de raccordement au reseau electrique qui constituera la derniere etape : raccordement des panneaux entre eux, puis aux onduleurs, au disjoncteur, au compteur et au transformateur installes dans le poste de livraison. Les travaux s'etaleront sur environ trois mois. Le chantier sera divise selon les phases suivantes (certaines pourront se derouler en parallele) : - Preparation du chantier : 1 mois - Tranchees et reseaux internes : 1 mois - Ancrage et montage des structures : 6 semaines - Pose des panneaux : 1 mois - Pose des autres constituants de la centrale : 3 semaines - Finalisation de l'installation et remise en etat : 1 mois Afin de reduire au maximum la perturbation des especes locales faunistiques et floristiques, la phase de travaux ainsi que le demantelement en fin de vie seront realises en dehors des periodes de fortes sensibilites pour ces especes (hibernation, reproduction, etc.).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'electricite produite par la centrale sera injectee en totalite sur le reseau de distribution gere par ENEDIS. L'exploitant assurera l'exploitation, l'entretien et la maintenance de la centrale depuis sa mise en service jusqu'a son demantelement. Des passages preventifs seront realises tous les 1 a 2 ans, ainsi que des interventions ponctuelles en cas de panne ou de dysfonctionnement technique des modules ou des equipements electriques. A l'issue de la phase d'exploitation (prevue pour une duree d'environ 30 ans), la centrale sera entierement demantelee. Les structures metalliques, panneaux, onduleurs, cables et equipements electriques seront retires et confies a des eco-organismes agrees, comme SOREN, pour recyclage ou valorisation. Le terrain sera remis dans un etat compatible avec son usage initial (Friche), sur la base d'un etat des lieux etabli avant travaux. A noter qu'aucune faune specifique est recensee sur le terrain

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Decret n°2022-1688 du 26 decembre 2022 portant simplification des procedures d'autorisation d'urbanisme relatives aux projets d'ouvrages de production d'electricite a partir de l'energie solaire, le projet sera soumis a une Declaration Prealable.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du terrain Surface solarisable envisagee Nombre de modules et puissance unitaire Hauteur des bords inferieurs et superieurs des panneaux Dimensions du poste de livraison / Profondeur des pieux dans le sol	(40167, m²) (3371.29, m²) (1548, modules) (1.10-2.37, m) (2.5x1.90x1.80, m)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Mialet

Code postal : 24450 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 45°61'66"7 Lat. : 00°87'07"3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

carte communale

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Zone Natura 2000 PUYDARRIEUX situe a 2.68 km du projet
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☑	pas de necessite de raccordement
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Terrain en friche sans enjeu ecologique identifie ; aucune espece ou habitat sensible recense
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Hors perimetre Natura 2000 ; pas d'incidence possible au vu de l'eloignement.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Terrain non exploite, classe en friche depuis plus de 10 ans ; pas de consommation d'espace agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Hors zonages PPRN ; absence de risque identifie (inondation, feu de foret, mouvements de terrain). Terrain stable et non expose fonciere.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	Pas d'emissions, pas de rejets, installation sans risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	Aucun risque sanitaire recense sur ou autour du site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	Les travaux ainsi que les passages curatifs et preventifs durant la phase d'exploitation seront realises de jour. Ainsi, auncun eclairage artificiel du site ne sera necessaire
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	Aucun eclairage nocturne prevu sur le site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	Aucun rejet atmospherique ; installation passive.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	Dechets chantier tres limites ; tri et evacuation en filieres agreees.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Hors perimetres patrimoniaux ; aucune zone archeologique recensee. Haies existantes conservees pour limiter la visibilite.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	Terrain en friche non exploite depuis plus de 10 ans ; aucun usage existant n'est affecte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet identifie dans le secteur ; absence d'effets cumules

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Aucune evaluation reglementaire complementaire n'est requise pour ce projet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'evitement et de reduction : - Le site est une friche sans enjeu ecologique identifie ; aucune zone sensible n'est affectee. - Aucune artificialisation du sol : structures legeres, sans dalle beton ; sol maintenu permeable. - Aucune coupe d'arbres ou defrichement. Les haies existantes sont conservees. - Cloture permeable a la petite faune et maintien du couvert vegetal sous panneaux. - Travaux realises en journee, sans eclairage nocturne. - Adaptation du calendrier en cas de presence ponctuelle de faune (periodes sensibles evitees). - Maitrise du risque incendie : bache 60 m³ conforme SDIS. - Bac de retention sous transformateur pour eviter tout rejet accidentel. - Dechets de chantier tries et evacues en filieres agreees. Mesures paysageres : - Haies peripheriques conservees ou completees pour limiter la visibilite depuis l'exterieur. Mesures en phase d'exploitation : - Installation silencieuse, sans emission, sans odeur, sans rejet atmospherique ou liquide. - Visites de maintenance limitees, trafic tres faible. Mesures en phase de fin de vie : - Demantelement complet prevu ; recyclage des modules via filieres agreees (type SOREN). - Remise en etat du terrain compatible avec son usage initial (friche).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet contribue a l'interet collectif en participant aux objectifs nationaux de transition energetique (Loi APER, SNBC) et a l'augmentation de la production locale d'energie renouvelable. Il est implante sur un terrain en friche sans enjeu ecologique, paysager ou patrimonial identifie, et n'entraine aucune artificialisation durable du sol. Les structures sont reversibles (pieux metalliques sans dalle beton) et le couvert vegetal est conserve. Les travaux seront realises en journee, sans eclairage nocturne, et adaptes pour eviter les periodes sensibles potentiellement presentes. Les haies existantes sont maintenues et completees pour limiter la visibilite. Aucun rejet ni nuisance n'est attendu ; le poste de livraison est equipe d'un bac de retention. Au terme de l'exploitation, un demantelement complet et un recyclage via des

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom ALBOUY

Prénom DIDIER

Qualité du signataire Proprietaire

À MIALLET

Fait le 13-02-2026

Signature du (des) demandeur(s)